

Qu'est-ce que la chiropratique

La chiropratique (du terme grec « kheir » qui signifie main et du terme grec « praxis » qui signifie action, exécution) est une pratique manuelle et naturelle qui vise autant le traitement de l'appareil neuro-musculo-squelettique que la prévention des blessures par la correction des dysfonctions vertébrales et articulaires, ainsi que par le maintien d'un bon équilibre musculaire. De plus, la chiropratique offre une approche de santé globale centrée sur le patient et non sur la maladie. Le chiropraticien ne se concentrera donc pas uniquement sur le soulagement de vos symptômes comme le ferait un médicament par exemple, mais il cherchera à corriger la cause de vos problèmes pour vous rapprocher le plus possible d'une santé optimale.

La subluxation vertébrale

La *subluxation vertébrale chiropratique* est une dysfonction articulaire amenant des perturbations des différents systèmes du corps humain. Les interférences nerveuses résultantes de ces subluxations peuvent engendrer de la douleur et des perturbations fonctionnelles ou organiques qui affecteront la vitalité, voir l'état de santé général du corps humain. Le modèle chiropratique est concentré sur le bon fonctionnement du système nerveux. À l'aide de différentes méthodes, il prodiguera un ajustement chiropratique pour corriger ces dysfonctions articulaires et rétablir l'équilibre du corps humain. L'ajustement chiropratique peut être de nature mécanique comme lors d'une manipulation avec les mains. Également, il peut être provoqué aussi par action réflexe en utilisant des instruments.

La cavitation

La cavitation, plus communément appelée le « craquement », est en fait un dégagement de gaz de l'articulation traitée, audible lors de certaines méthodes d'ajustements chiropratiques. Contrairement à ce que l'on peut voir dans certain film de combat, ce bruit ne résulte pas d'un bris de l'os pouvant entraîner de graves blessures. Ces scènes, qui ne sont que des séquences cinématographiques de fatalité, ne sont, heureusement, aucunement le reflet de la réalité. Ce bruit est plutôt créé par l'échappement du gaz occupant l'espace entre les surfaces articulaires par effet vacuum. Lors d'un ajustement chiropratique (manipulation précise, de haute vitesse et de faible amplitude), un nouvel espace se crée redonnant ainsi une bonne amplitude de mouvement à l'articulation en éliminant les restrictions articulaires dont elle était victime, créant parfois un petit « crac » caractéristique. Cela peut être comparé au bruit que vous entendez lorsque vous débouchez une boisson gazeuse, ou encore au bruit qu'on entend lors de l'éclatement d'un sac de croustilles. Des gaz se déplacent rapidement d'un espace vers un autre, créant par le fait même un son. Ce parallèle nous fait comprendre un peu plus ce qui se passe lors d'un ajustement manuel. Autrefois, nous pensions que l'efficacité d'un ajustement chiropratique était en lien avec la

cavitation. Nous savons maintenant, par la recherche scientifique, que l'ajustement peut se produire avec ou sans « craquement » audible.

La législation au Québec

Au Québec, les docteurs en chiropratique sont des professionnels de la santé de premier contact. Cela signifie que les patients peuvent consulter directement en chiropratique sans prescription médicale. Les chiropraticiens ont la capacité de réaliser un examen détaillé, de poser un diagnostic, de fournir les soins chiropratiques appropriés, de comprendre et d'utiliser l'information scientifique de base et de référer, si nécessaire, des patients à d'autres professionnels de la santé. Au Québec, la profession est régie par un ordre professionnel. Chacun des membres de l'Ordre des chiropraticiens du Québec doit respecter le code de déontologie de la profession, assurant ainsi la protection du public.

La formation

Depuis 1993, l'Université du Québec à Trois-Rivières offre le programme de doctorat de premier cycle en chiropratique. Il s'agit du premier et unique programme universitaire de ce genre dans la francophonie. D'une durée de 5 ans, le cours contient 245 crédits répartis en 2382 heures de formations théoriques et 2587 heures de formations pratiques, dont une formation clinique comprenant 1530 heures de stages et d'internat. Plusieurs écoles au États-Unis et une autre au Canada, le Canadian Memorial Chiropractic College à Toronto, offrent également une formation reconnue en chiropratique. Pour pratiquer au Québec et au Canada, le nouveau gradué en chiropratique devra, tout d'abord, passer des examens nationaux rigoureux et indépendants pour se soumettre au standard canadien de la profession. Ces examens, délivrés par le Canadian Chiropractic Examining Board basé à Calgary, sont échelonnés sur un an et sont divisés en trois parties : Connaissances chiropratiques, Prise de décisions cliniques et imageries diagnostiques et Évaluation des compétences cliniques. À la réussite de ces examens, le nouveau diplômé pourra alors exercer la profession de chiropraticien.

Pour plus d'informations

- Contactez-nous par téléphone : 418 986-5476
- Contactez-nous par courriel : centrechiropratiquedesiles@gmail.com
- Suivez-nous : <https://www.facebook.com/centrechiropratiquedesiles>
- Site de l'OCQ : www.ordredeschiropraticiens.qc.ca
- Site de l'ACQ : www.chiropratique.com
- Site de l'ACC : www.chiropracticcanada.ca/fr-ca/home.aspx